



DRIETS Île-de-France

32, rue Jean-Jaurès

93 200 SAINT-DENIS

Monsieur Fabrice MASI – Directeur régional du travail

Objet : saisine de la Direction Régionale du Travail à la suite de multiples signalements effectués, depuis le 29 juin 2021 et d'une demande d'information complémentaire du parquet de Paris – Demande de rendez-vous.

Paris, le 30 juin 2026

Monsieur le Directeur régional du travail,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le courrier envoyé le 17 juin, par recommandé - réceptionné le 23 juin – ainsi que par courriel à l'Inspection du travail de Paris 15 - Section 4.

A la suite de trois dépôts de plainte, nous savons qu'une demande d'information du Parquet de Paris portant sur les relations collectives de travail entretenues au sein des sociétés du groupe OMNES EDUCATION a été formulée auprès de vos services.

Le délai fixé par le Parquet court jusqu'à fin septembre.

Un PV a été transmis au Parquet par l'Inspectrice compétente, le 8 septembre 2025. Il porte sur des faits susceptibles d'être qualifiés d'entrave et de travail dissimulé. Cela ne représente pourtant qu'une infime partie des éléments dénoncés avec fortes pièces probatoires depuis maintenant cinq ans par nos élus (envions 250 courriels d'échanges), sans autre réaction de l'Inspection du travail.

Ce silence, dont la longueur nous semble particulièrement injustifiée, entrave nos missions de défense des intérêts individuels et collectifs des membres de notre profession au point de nous interroger sur l'impunité dont jouit, *de facto*, le groupe OMNES EDUCATION au moment même où des centaines de personnes sont écartées des effectifs *via* des manœuvres tendant à éviter tout reclassement interne, ainsi que le versement des indemnités légales.





Nous mettons, par conséquent, votre administration en demeure de respecter le principe de continuité de service public en donnant une suite adaptée et exhaustive à la demande du Parquet et nous sollicitons également le bénéfice d'une rencontre afin de vous présenter les éléments probatoires collectés et transmis, pour certains, de longue date à votre administration.

Dans l'attente de la fixation d'une date à échéance raisonnable nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Madame Christine FOURAGE
(SNPEFP- CGT)
Secrétaire Générale

Madame Nadia DALY
(SYNEP CFE-CGT)
Présidente

Madame Valérie de MONTVALLON (SNEPL CFTC)
Présidente

Rébecca CAGÉ
Elue SFEF – Groupe OMNES EDUCATION
Désignée au Comité de Groupe

Nicolas DACHER
Elu UES ECE-ECETECH-PREPATECH – Désigné au
comité de Groupe OMNES EDUCATION
Délégué syndical SYNEP CFE-CGC
Négociateur aux commissions paritaires de la
branche EPI (IDCC 2691)
Conseiller au CPH de Paris (section encadrement)



DRIETS Ile de France

Unité départementale de Paris

21-23, rue Miollis

75 015 Paris

Madame Alice NOUCK – Inspectrice du travail

Paris, le 17 juin 2026

Objet : saisine de l'inspection du travail à la suite de multiples signalements effectués depuis le 29 juin 2021 – Demande de RDV

Madame l'Inspectrice du travail,

Nos représentants du personnel ont, à de multiples reprises, saisi l'inspection du travail, concernant le groupe OMNES EDUCATION depuis le 29 juin 2021 (PJ 1).

Voici, en synthèse, les principaux griefs adressés sans retour aucun pour la grande majorité d'entre eux :

- Obstacles à l'accomplissement des devoirs d'un agent de contrôle de l'inspection du travail (article L. 8114-1 du Code du travail) ;
- Entraves aux fonctionnements des CSE des diverses écoles du Groupe, ainsi que du Comité de Groupe (PJ 2) ;
- Harcèlement des salariés, des élus et des mandatés ;
- Discriminations syndicales ;
- Travail dissimulé (heures complémentaires, heures supplémentaires non comptabilisées en dépit des signalements ci-dessus mentionnés) ;
- Violation de l'obligation de sécurité ;
- Violation de l'obligation de reclassement ;
- Maintien dans l'effectif de salariés pourtant privés d'activité et de rémunération (contrats de travail unilatéralement suspendus, sans justification) ;
- Manœuvres dolosives en vue de tromper la vigilance des instances de contrôle notamment dans l'appréciation matérielle des faits ;
- Abus de CDD (PJ 3) ;
- Non transmission des documents de fin de contrat.



5161660024V0000120202



Chaque saisine a été accompagnée d'éléments probatoires soulignant de graves violations à l'ordre public social, ainsi qu'aux dispositions les plus fondamentales du Code du travail, du Code de la sécurité sociale et des accords collectifs.

Ces violations ont été notamment accompagnées d'un dépôt de plainte (PJ 2) et de plusieurs actions en justice, à titre individuel, ou intentées au nom de la défense des intérêts légitimes de la profession.

Comme vous le savez, nos représentants souffrent de multiples rétorsions dirigées par l'encadrement supérieur du Groupe ce qui affecte gravement leur santé, tant physique que mentale.

A la lumière de l'ensemble des éléments listés en synthèse, nous sollicitons une rencontre, le plus rapidement possible en vos locaux, afin d'évoquer les suites que l'administration du travail entend donner à ces situations.

Veuillez agréer, Madame NOUCK, l'expression de notre considération distinguée.

Madame Christine FOURAGE
(SNPEFP- CGT)
Secrétaire Générale

Madame Nadia DALY
(SYNEP CFE-CGC)
Présidente

Madame Valérie de MONTVALLON (SNEPL CFTC)
Présidente

Rébecca CAGÉ
Elue SFEF – Groupe OMNES EDUCATION
Désignée au Comité de Groupe

Nicolas DACHER
Elu UES ECE-ECETECH-PREPATECH – Désigné au comité de Groupe OMNES EDUCATION
Délégué syndical SYNEP CFE-CGC
Négociateur aux commissions paritaires de la branche EPI (IDCC 2691)
Conseiller au CPH de Paris (section encadrement)